



MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250

Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr)

*République française*  
*Département de la Haute-Garonne*

## ARRETE MUNICIPAL

Portant interdiction temporaire de stationnement sur 2  
places  
Parking de l'Encastre

Le Maire de la Commune de VAUDREUILLE,

**Vu** la demande faite par l'association Les pieds dans l'eau en date du 1<sup>er</sup> août 2022,

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8<sup>e</sup> partie – signalisation par la mise en place de panneaux d'interdiction de circuler et de stationner;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Dimanche 18 septembre 2022, de 8h à 20h, le stationnement sera interdit sur 2 places du parking de l'Encastre.

**Article 2** : Pendant cette période, le stationnement des véhicules sera interdit sur 2 places du parking, ces dernières seront réservées pour le stationnement de véhicule de l'équipe de Bandas.

**Article 3** : L'accès des services de secours, des services de police et de gendarmerie devra également être possible pendant toute la durée du présent arrêté.

**Article 4** : La signalisation de restriction et de protection du lieu est à la charge des services techniques de Revel.

**Article 5** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Vaudreuille.



MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250

Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr)

*République française*  
*Département de la Haute-Garonne*

**Article 7 :** Monsieur le Maire de la commune de Vaudreuille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VAUDREUILLE, le 01.09.2022

Mr Le Maire – J.LAGOUTTE.

